



Garde de l'enfant de mon compagnon

Par **bumblebee**, le 23/01/2012 à 09:45

Bonjour,
voilà le problème :

Je vis en concubinage avec mon compagnon. Nous ne sommes pas pacsés.

Sa fille vivait avec nous depuis presque 3 ans car c'est une ado difficile et les relations avec sa mère étaient très tendues.

Nous l'avons prise avec nous lorsqu'elle avait 14 ans. Aujourd'hui elle en a 17 révolus. L'ennui c'est qu'elle met la misère chez nous, c'est l'enfer et les relations entre son père, elle et moi sont devenues invivables.

Je tiens à préciser qu'il n'y a pas eu de décision de justice pour la garde. C'est d'un commun accord qu'elle est venue vivre avec nous. Un acte écrit a quand même été déposé chez un avocat pour spécifier que leur fille vivait chez nous.

Or après crises sur crises, j'ai décidé qu'elle devait retourner vivre chez sa mère. La situation est bloquée et moi en tant que compagne de son père je n'ai pas à assumer ça.

La mère n'est pas contente de voir débarquer sa fille, trop contente d'être tranquille depuis 3 ans.....Elle insiste pour que sa fille revienne vivre chez nous.

Mais je refuse.....j'ai tout assumé pendant cette période et malheureusement la situation empire de jour en jour et c'est intenable à la maison avec cette jeune fille. Je ne veux pas qu'on m'impose sa présence sous mon toit.

Bien sûr, nous reviendrions à la situation d'avant où elle venait chez nous 1 weekend sur deux et une semaine sur deux pendant les vacances scolaires.

Quels sont ses droits ? Peut-elle m'imposer sa fille sous prétexte que je vis avec le père ? Nous sommes logés à titre gratuit chez ma cousine et toutes les factures EDF- TELECOM - etc...sont à mon nom...

Je sais ça fait mesquin ce que j'écris....mais c'est parce que je vous passe les détails...qui n'intéressent personnes.

Merci de votre réponse,

Par **cocotte1003**, le **23/01/2012 à 13:04**

Bonjour, vous n'avez pas d'obligation envers sa fille mais votre mari lui en a. Il va bien valoir en faire quelque chose d'autant que les jugs n'aiment pas les parents qui n'arrivent pas à s'imposer à leur enfant. Avez-vous pensé à la pension la semaine ? cordialement

Par **bumblebee**, le **23/01/2012 à 13:23**

Bonjour et merci de votre réponse rapide,

Malheureusement elle ne veut pas y aller et il nous est impossible de l'emmener de force hihihiihi.

Moi je veux surtout que sa mère prenne ses responsabilités et garde sa fille. Après tout j'ai assumé plus qu'il ne le fallait pendant toutes ces années...

Le père est ok pour qu'elle reste chez sa mère.

Jusqu'à ce qu'elle parte la semaine dernière, c'était l'angoisse de rentrer chez moi et de supporter l'ambiance que cette ado de 17 ans met à la maison.

Merci et à bientôt

Par **cocotte1003**, le **23/01/2012 à 13:29**

Bonjour, effectivement si sa mere souhaite la reprendre, c'est la meilleur solution pour vous, encore faut-il que la mere et la fille soit d'accord. Tant que les parents ne s montrent pas solidaires, les enfants en profitent, la médiation peut-etre une solution, cordialement et bon courage

Par **bumblebee**, le **23/01/2012 à 14:00**

"effectivement si sa mere souhaite la reprendre, c'est la meilleur solution pour vous, encore faut-il que la mere et la fille soit d'accord."

vous voulez dire que si la mère demande à ce qu'elle revienne vivre avec nous je n'ai pas le choix ? je n'ai pas mon mot à dire sous mon propre toit ?

Cordialement et merci

Par **cocotte1003**, le **23/01/2012 à 15:01**

Bonjour, je n'ai pas dit qu vous n'aviez pas de choix mais si sa mère ne la veut pas, ou va -t-elle aller ? il faudra bien prendre une décision, cordialement

Par **bumblebee**, le **23/01/2012 à 15:39**

et bien elle remplira son rôle de mère et la gardera comme son devoir lui ordonne.

Ce n'est pas à mon avis au rôle de la belle mère d'accueillir un ado irrespectueux et méchant sous son toit et d'assumer les responsabilités qui ne lui incombent pas, car qu'on le veuille ou non si nous vivons tous ensemble il est difficile de restée "détachée" de ce qui se passe à la maison...et forcément ça concerne tout le monde.

PPPPFFFF difficile comme situation

Par **cocotte1003**, le **23/01/2012 à 18:32**

rebonjour, non ce n'est pas le role de la belle-mere mais c'est le role du pere et c'est aussi son devoir au meme titre que la mere. et là est votre problème comme il a été el mien à une époque. nous nous sommes retrouvé, sur un simple coup de téléphone 3 heures apres, avec une enfant de 15 ans en plus. une enfant ingérale et situation vite devenue cauchemardesque et le cauchemar était de pire en pire de jours en jour. Un jour son pere a tapé du point sur la table c'etait soit chez sa mere soit en pension et sa mere est revenue la chercher 8 jours apres = 8 jours d'enfer, cordialement

Par **Melanie555**, le **24/01/2012 à 08:34**

Bonjour,

Dans cette situation, vous vous substituez au père. C'est à lui qu'il appartient d'agir.

Par **bumblebee**, le **24/01/2012 à 08:38**

Non pas du tout....je ne parle pas de lui parce que lui assume ses responsabilités et il essaye de trouver des solutions pour que sa fille fasse des études (or elle sèche tous ses cours et est ingérable)...

OU DU MOINS QU'ELLE TROUVE SA VOIX....

je ne parle ici que de ma situation....Le père est top au contraire et comme compagnon aussi.